

**COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 SEPTEMBRE 2014**

**DATE DE CONVOCATION: 20 SEPTEMBRE 2014**

***Présents:*** MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET-  
MME BILLEGA – M ALLOCHON – MMES CHABANT A – LHUISSIER  
– THEVENOUX – MM NUELAS – PERREAUT – RONDIER.

***Secrétaire:*** MME LHUISSIER Noémie

Avant la séance du conseil, M. Benoît TOSTAIN qui souhaite s'implanter à Montignat, sur une zone non constructible présente aux conseillers municipaux son futur projet afin que ceux-ci puissent donner leur avis sur la constructibilité du terrain lors de la réunion de ce jour.

Après diverses questions posées par les élus M. Benoît TOSTAIN quitte la Mairie afin que les conseillers puissent passer à l'ordre du jour.

La séance débute à 21 H00 sous la présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

**ORDRE DU JOUR:**

**Approbation du compte rendu de la séance du 05 Août 2014:**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 05 Août 2014.

**Tous les points suivants ont été acceptés à l'unanimité du conseil municipal:**

**Constructibilité terrain à Montignat:**

Madame le Maire fait part au conseil municipal que la parcelle achetée par M. Benoît TOSTAIN ne peut pas être raccordée aux réseaux d'eau potable et d'électricité sans extension, puisque la distance est supérieure à 100m (105m pour l'électricité et 170m pour l'eau potable) et que de plus le Syndicat de la Rozeille est défavorable à cette extension.

Ces extensions ne peuvent pas être mises à la charge du demandeur car la commune ne possède pas de P.V.R. (Participation pour Voiries et Réseaux) ; il appartiendrait donc à la commune de participer à celles-ci

Aux vus de ces éléments, et après renseignements pris auprès de la D.D.T., le conseil municipal émet un avis défavorable, car le budget de la commune ne permet pas une telle participation. Ce sujet n'appelle donc pas une délibération.

### **Modification siège du R.P.I Saint Alpinien – Saint Amand – Saint Maixant:**

Le siège du R.P.I était jusqu'alors fixé à Saint Maixant ; dorénavant, pour des raisons de commodité étant donné que la secrétaire du Syndicat a changé de lieu de travail, il se trouvera à Saint Amand.

### **Fixation de la durée d'amortissement pour des travaux de la lagune :**

Suite à une demande de Mme BORDERAS, Trésorière d'Aubusson, le conseil municipal fixe la durée d'amortissement des travaux de curage de la lagune effectués en 2008 à 60 ans.

### **Décisions Modificatives :**

- Tous les ans, la commune règle sur le budget principal une somme de 299 euros pour le logiciel d'urbanisme. Suite au changement de TVA le montant passe à 300 Euros aussi Il y a lieu de rajouter 1,00 euro au compte 2051 afin de pouvoir mandater la facture.

- Suite à la fixation de la durée d'amortissement des travaux de la lagune sur 60 ans, une décision modificative est nécessaire sur le Budget Assainissement afin de comptabiliser les écritures budgétaires nécessaires dès cette année.

### **FDAEC 2014:**

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes attribué cette année pour un montant de 5 742,00 euros a été dédié à l'amélioration de la voirie communale dans plusieurs villages.

### **Questions diverses :**

Les habitants du « Bascaud » demandent le changement du miroir situé à une intersection dangereuse car la visibilité est nulle. La commune demande à la DDT de faire une étude pour une modification de la route ou de proposer rapidement une solution afin de sécuriser au maximum et à moindre coût cette sortie de village.

Les plaques de rues et les panneaux de villages sont commandés et vont être installés prochainement.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 23 H 15.

---

**Avant la séance du Conseil Municipal, le C.C.A.S s'est réuni à 19h30.**

Les membres du C.C.A.S. décident que le montant des cadeaux offerts lors des mariages célébrés à la Mairie de la commune (une plante) et lors des naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune est fixé à 30,00 euros maximum.

Le repas «Barbecue» organisé le 27 Juillet 2014 s'est déroulé dans une excellente ambiance et a été bien apprécié par la soixantaine de convives.

Un repas «Bœuf Bourguignon» animé par l'orchestre «edelweiss-musette» est programmé le 25 Octobre 2014; il sera ouvert à toutes les personnes domiciliées ou inscrites sur les listes électorales de la commune.

Le tarif est fixé à 18,00 € par personne (vin compris), gratuit pour les plus de 60 ans et les moins de 10 ans.